

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal
Lundi 13/11/2023 à 20h00.

Nombre de Membres : 12

L'an deux mil vingt-trois, le 13 novembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PATERNE Pierre, Maire.

Date de la convocation : 07/11/2023 - Date Affichage : 07/11/2023

Présents : Messieurs Paterne, Freuslon, Lamy, et Mesdames Bruand, Saison, Daubias, Rocheteau
= 7 présents

Pouvoirs : Mr Yvon donne pouvoir à Mr Lamy. Mr Riac donne pouvoir à Mr Paterne.
Mr Furey donne pouvoir à Mme Daubias. Mme Dupont donne pouvoir à Mme Saison.
Mme Gérard donne pouvoir à Mme Bruand = 5 pouvoirs

Votants : 12

Secrétaire de Séance : Mme Bruand.

PV SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2023 : aucune observation

Objet : Modification des statuts de la CDC du Pays Sabolien.

Délibération n°131123-01

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes a délibéré le 22 septembre 2023 pour modifier les statuts de la Communauté de communes du Pays sabolien en intégrant l'article suivant :

13.1 « Il est d'intérêt communautaire que la Communauté de communes du Pays sabolien soutienne les actions des associations qui œuvrent au rapprochement des peuples au travers de jumelages ».

Il rappelle que la modification des statuts de la Communauté de communes doit être présentée devant chaque conseil municipal qui a trois mois pour délibérer sur cette modification.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification des statuts.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification des statuts.

Objet : Résultat de consultation des entreprises pour la viabilisation du lotissement l'Aubépine.

Délibération n°131123-02

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Freuslon, il rappelle que par délibération du 03 juillet 2023, le conseil municipal avait délibéré afin de confier au bureau d'étude « PLAINE ETUDE » la préparation du dossier de consultation pour les travaux de viabilisation du lotissement l'Aubépine, 2^{ème} phase tranche 1 – Viabilisation 1^{ère} et 2^{ème} phase de la tranche 2.

Dans le cadre d'une procédure adaptée, une consultation des entreprises s'est déroulée jusqu'au **12 octobre 2023 à 12h00**. Monsieur Freuslon présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres :

Trois entreprises ont répondu, Entreprises EIFFAGE ROUTE, EUROVIA et PIGEON TP.

Après analyse, il propose de retenir l'entreprise PIGEON TP de Renazé (Mayenne) représenté par Monsieur Plassier présentant l'offre la mieux disante pour l'ensemble du marché, pour un montant total de 182 000.09 € HT (tranche ferme + optionnelle) et trois offres supplémentaires, détaillés comme suit :

Lot VRD : Terrassements-Voiries-réseaux eaux pluviales et eaux usées et eau potable.

Tranche ferme de 103 910.87€ HT et une tranche optionnelle de 78 089.22 €HT.

(Cf précisions en annexe B), une option d'évacuation de la terre avec une plus-value de 1 975€HT ; et une plus-value de 567.90€HT (3659.40€ – 3091.50€) remplacement d'émulsion par un sable stabilisé.

Soit un montant total du lot de **184 542.99€HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir l'entreprise PIGEON TP, de Renazé (Mayenne) représenté par Monsieur Plassier pour un montant total du lot de **184 542.99€HT**, comme décrit ci-dessus.
- d'Autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces à intervenir.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Lotissement de l'Aubépine 2024.

Objet : Extension du lotissement de l'Aubépine-Engagement définitif travaux Eclairage public.

Délibération n°131123-02a

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu Mr Fraslin, chargé d'affaires électrification réseaux de Territoire Energie Mayenne et présente au conseil une estimation du coût des travaux d'éclairage public après étude technique concernant l'extension du lotissement de l'Aubépine.

Mr le Maire présente les différents documents concernant l'engagement définitif :

- Engagement définitif de base pour un montant total de 44 340€, avec une participation prévisionnelle de la commune de 40 454,68€.
- Engagement pour option 1 pour l'éclairage vers le lot N°1 pour un montant total de 1600€ avec une participation prévisionnelle de la commune de 1555.20€.
- Engagement pour option 2 pour l'éclairage dans la placette pour un montant total de 2600€ avec une participation prévisionnelle de la commune de 2527.20€.
- Le plan global avec les annotations concernant l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir les engagements suivants :
- Engagement définitif de base pour un montant total de 44 340€, avec une participation prévisionnelle de la commune de 40 454,68€.
- Engagement pour option 1 pour l'éclairage vers le lot N°1 pour un montant total de 1600€ avec une participation prévisionnelle de la commune de 1555.20€.
- pour un montant total de l'opération de 45 940 €, avec une **participation totale prévisionnelle de la commune de 42 009.88€** comme décrit ci-dessus.
- d'Autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces à intervenir.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Lotissement de l'Aubépine 2024.

Objet : Bornage géomètre de l'extension du lotissement de l'Aubépine.

Délibération n°131123-03

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Freuslon, il rappelle que dans le cadre d'une procédure adaptée, une consultation des entreprises s'est déroulée jusqu'au 12 octobre 2023 à 12h00. Monsieur le Maire a présenté au conseil municipal le rapport d'analyse des offres, après choix de l'entreprise retenue, il propose de réaliser le bornage du lotissement ; il présente un devis du géomètre AIRGEO de Sablé sur Sarthe, pour un montant de 3 320€ HT, soit 3 984€TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

De retenir le géomètre AIRGEO de Sablé, pour un montant de 3 320€ HT, soit 3 984€TTC.

- d'Autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Lotissement de l'Aubépine 2023.

Objet : Tarifs des concessions et espace cinéraire dans le cimetière communal pour l'année 2024.

Délibération n°131123-04

Mr le Maire rappelle que par délibération du 17/10/2022, un tarif des concessions et espace cinéraire a été voté pour 2023, il propose de maintenir le tarif des concessions et espace cinéraire comme présenté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide de maintenir le tarif 2023 des concessions et espace cinéraire pour l'année 2024. (les tarifs sont consultables en mairie)

Objet : Tarifs de location de la Salle Commune – année 2024

Délibération n°131123-05

Mr le Maire donne la parole à Mr Lamy, adjoint, il présente un tableau des tarifs salle communale pour 2024, il propose de maintenir les tarifs 2023 comme présenté dans le tableau ci-après.

Après cette présentation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs comme suit pour l'année 2024.

	Petite et Grande Salles	Chauffage
- Associations de la Commune pour manifestations à but lucratif ou non.- Syndicats - Habitants de la commune (lors d'un décès d'un membre de la famille)	Gratuit	Gratuit
Location d'une journée en semaine (du lundi au vendredi) :		
Commune	75.00 €	25.00 €
Hors commune	100.00 €	25.00 €
Location pour deux jours ou le week-end :		
Commune	150.00 €	50.00 €
Hors commune	205.00 €	50.00 €
Location pour trois jours :		
Commune	225.00 €	75.00 €
Hors commune	280.00 €	75.00 €

Monsieur Lamy rappelle également qu'un chèque de réservation du montant de la location ainsi que la copie de l'attestation en responsabilité civile sera demandée au moment de la signature du contrat de location. Deux chèques de caution de 250,00 €

seront demandés lors de la remise des clés et le chauffage sera payable obligatoirement du 15 octobre au 15 avril.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide également de louer la Salle Communale pour la soirée de la St Sylvestre, dans les conditions suivantes :

- La Salle Communale ne sera louée qu'aux personnes domiciliées sur la Commune de Bouessay ;
- La location sera donnée au premier demandeur qui louera cette Salle Communale. Etant entendu que ce locataire ne sera pas prioritaire pour les années suivantes. Par contre, si celle-ci n'est pas louée au 1^{er} octobre 2023, tous les locataires, même ceux qui ont loué cette salle les années précédentes, pourront en bénéficier ;
- La location s'effectuera pour les deux jours (31 décembre et 1^{er} janvier) pour un montant de 205 € + 50 € de chauffage ;
- Un chèque de réservation du montant de la location ainsi que la copie de l'attestation en responsabilité civile sera exigé au moment de la signature du contrat de location ;
- Deux chèques de caution de 250,00 € seront demandés lors de la remise des clés ;

AFFAIRES DIVERSES :

- 2 DPU : la commune ne préempte pas.
Mr le Maire revient sur le point Enedis du dernier conseil, « Adhésion groupement de commandes relatif pour la passation et exécution de marchés publics d'achat et de fournitures et de gestion de contrats de production d'Energie », après concertation avec une chargée de mission maîtrise de l'énergie du Territoire Energie Mayenne, il s'avère que la commune n'a pas besoin d'adhérer à ce groupement.
- Mr le Maire présente au conseil un document concernant les zones d'accélération des énergies renouvelables.
- Mr le Maire propose qu'une animation suivie d'un goûter soit offert aux aînés de la commune de 70 ans et plus ; après échange, 10 personnes sur 12 sont favorables à cette animation, une date sera fixée prochainement selon la disponibilité des animateurs.
- COMMISSION ECOLE : Mme Bruand informe le conseil qu'une réunion du conseil d'école est prévue le lendemain à 18h30. L'école compte actuellement 50 élèves, et bientôt 53 en fin d'année. Le nouveau fonctionnement de la cantine scolaire se passe bien. Elle propose qu'un goûter de Noël soit offert aux enfants le vendredi 22/12 à 15h00, le conseil est favorable; Elle informe que Mme Tulleau, enseignante et directrice de l'école est remplacée par Mr Joufflineau enseignant ainsi que Mr Daraize qui assure l'intérim de la direction.
- COMMISSION INFORMATION : Mr Lamy fait un point de l'avancement du bulletin ; une relecture est prévue le 27/11, et distribution prévue le 11/12.
Tickets cinéma : 44 jeunes ont pu assister à une séance de cinéma ;
- La commission de contrôle des listes électorales se réunira le vendredi 27 novembre à 9h00 en mairie.
- Mr le Maire informe le conseil que le parcours sportif santé est livré.
- La cérémonie des Vœux du maire est arrêtée à la date du Vendredi 26 janvier 2024.

QUESTIONS :

- Mme Daubias demande où en est le projet de plantation d'un arbre une naissance ?
Le conseil maintient ce projet et décide de démarrer à partir des naissances de 2023.
- Mr Freuslon fait un rappel de la dangerosité de la sortie rue du colombier vers la route de souvigné, Le service de la CDC voirie a chiffré à 1600€ environ, la pose d'un miroir de sécurité routière ;
Après échange, Mme Bruand propose d'expérimenter la pose d'un panneau stop rue de souvigné, le conseil est favorable à cette démarche, un contact avec le service voirie va être pris prochainement.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI 15/01/2024 à 20h00

Signatures :

Président de séance : Pierre PATERNE

Secrétaire de séance : Tiffany BRUAND

